

VISAGES DU MONDE (Détailant)

5 Boulevard Jobert

22400 LAMBALLE

Tél. : 02 96 33 23 30

Email : web1@visagesdumonde.fr

Devis T000034618 / B000070364 du 14/08/2026

Référence Client : T010059751

Email : vermeulen.jacques74@gmail.com

Dossier suivi par : LE HESRAN SOPHIE Page 1/4

MEDIVOILE

CHALET AIGUE PIERRE

332 ROUTE DE LA GRALIERE

74220 LA CLUSAZ

Voyageurs

Nom Prénom	Date de naissance	Nom Prénom	Date de naissance
MEDIVOILE			

Informations voyages

Organisateur :	SAS SCANDINAVIAN AIRLINES	Destination :	NORVEGE
Référence TO :	YQVAQ8	Intitulé du voyage :	
Statut :	DEVIS	Réf. Offre préalable :	
Type de contrat :	FORFAIT TOURISTIQUE	Produit :	Comptoir
Nb Nuitées (hors transp) :	10	Nb voyageur(s) :	1
Date de départ :	20/06/2027	Date de retour :	30/06/2027

Descriptif du voyage

option jusqu'au 21 septembre 17h00

Franchise bagage 23 kg en soute + 1 bagage cabine de 8 kg par personne

Transport

Type	Départ de	Date	Heure *	Arrivée à	Date	Heure *	Compagnie / Commentaire
AVION	PARIS CHARLES DE GAULLE	20/06/27	12:15	OSLO	20/06/27	14:30	SAS SCANDINAVIAN AIRLINES
AVION	OSLO	20/06/27	15:45	ALTA	20/06/27	17:45	SAS SCANDINAVIAN AIRLINES
AVION	KIRKENES	30/06/27	11:30	OSLO	30/06/27	13:40	SAS SCANDINAVIAN AIRLINES
AVION	OSLO	30/06/27	17:15	PARIS CHARLES DE GAULLE	30/06/27	19:40	SAS SCANDINAVIAN AIRLINES

* Vols spéciaux: Les prix sont calculés de façon forfaitaire et basés sur un certain nombre de nuits. De ce fait, si, en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou par un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

Par ailleurs, il appartient au client de vérifier auprès du correspondant local, dont les coordonnées lui sont remises avec ses documents de voyages, les horaires précis des vols retours.

* Vols réguliers : Sous réserve de la modification des horaires par la compagnie.

Conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous recevrez en temps utile avant votre départ les documents nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ, des escales, des correspondances et de l'arrivée ainsi que l'heure limite d'enregistrement le cas échéant.

Hébergement

Sans hébergement

Assurances

- Assurance(s) proposée(s) refusées par le client : Annulation.

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance des conditions de l'assurance et, en cas d'assurance portant sur un risque non-vie, du document d'information normalisé visé à l'article L.112-2 du Code des assurances. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre, conformément à l'article L.112-10 du Code des assurances.

Devis T000034618 / B000070364 du 14/08/2026

Page 2/4

Formalités

Police

Santé

Carte nationale d'identité en cours de validité

Passeport en cours de validité

Formalités données à titre d'information, dont l'accomplissement incombe au client.

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat et sont susceptibles de modification (passeport, tests, vaccins...).

Vous devez vous tenir informés de leur évolution jusqu'au jour du départ en consultant notamment les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

et vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Le client reconnaît avoir été informé des risques encourus pour la destination choisie.

Selon votre nationalité, un visa ou d'autres formalités spécifiques peuvent vous être demandés : prière de consulter les autorités compétentes (consulat, ambassade, etc). Il appartient au client de vérifier la validité des documents et des vaccins ci-dessus mentionnés pour chacun des voyageurs, ainsi que l'orthographe des noms et prénoms figurant sur ce bulletin.

Il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Dans le cadre d'un voyage à l'étranger d'un mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par un titulaire de l'autorité parentale, l'enfant doit être muni d'un formulaire d'autorisation de sortie de territoire. CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do

Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Décompte

Libellé	Prix unit.	Qté	Montant
TARIF HORS TAXES	515,00	23.0	11 845,00
TAXES	240,00	23.0	5 520,00
Montant total estimé :			17 365,00

Révision du prix

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change.

Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ.

Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

Conditions de modification et d'annulation

Annulation par le voyageur

Absence de droit de rétractation

Conformément aux articles L. 221-2 et L.221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Frais d'annulation/résolution du contrat

Toutefois le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (sur le prix total du voyage) :

L'annulation du contrat par le voyageur donnera lieu à l'application des frais réels supportés par l'organisateur et le détaillant.

Traitement des données personnelles

Les données personnelles sont notamment destinées à assurer la bonne exécution des dites prestations de ce présent descriptif, le suivi de la relation client et peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale par l'agence. La personne inscrite au présent descriptif accepte de transmettre ses données et garantit qu'il a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. La personne inscrite au présent descriptif accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : Oui ☐ Non ☐.

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.

Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : VISAGES DU MONDE 5 Boulevard Jobert 22400 LAMBALLE ou un courrier électronique à : web1@visagesdumonde.fr

Information du client

Le formulaire d'information standard correspondant à votre demande vous est communiqué au verso du présent descriptif.

VISAGES DU MONDE (Détailant)

5 Boulevard Jobert

22400 LAMBALLE

Tél. : 02 96 33 23 30

Email : web1@visagesdumonde.fr

Devis T000034618 / B000070364 du 14/08/2026

Page 3/4

Je certifie avoir communiqué à l'agence de voyages toutes les informations utiles au bon déroulement du séjour concernant les participants inscrits et moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de tout désagrément survenant du fait d'une telle omission de ma part.

Cette cotation est soumise à disponibilité au moment de la réservation.

Conformément aux articles L211-9 et R211-5 du Code du Tourisme, les informations précontractuelles peuvent faire l'objet de modifications, ce que le client déclare accepter expressément.

Le : 14/08/2026

Signature du client :
"lu et approuvé" (mention manuscrite)

Vendeur : LE HESRAN SOPHIE
web1@visagesdumonde.fr

Annexe : Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait en agence

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive(UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise/les entreprises VISAGES DU MONDE, SAS SCANDINAVIAN AIRLINES sera/seront entièrement responsable(s) de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise/les entreprises VISAGES DU MONDE, SAS SCANDINAVIAN AIRLINES dispose/disposent d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle(s) deviendrait(en)t insolvable(s).

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. VISAGES DU MONDE, SAS SCANDINAVIAN AIRLINES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de APST [l'organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité, par exemple un fonds de garantie ou une compagnie d'assurance]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE CARNOT 75017 PARIS 17.) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de VISAGES DU MONDE, SAS SCANDINAVIAN AIRLINES.

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701